



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr et est consultable sur www.inies.fr

HUILE TEINTEE OPAQUE ENVIRONNEMENT BLANCHON

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest

www.blanchon.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit :** Huile Teintée Opaque Environnement BLANCHON
- **Type de produit :** Huile en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale :** Juillet 2017
- **Etat de la vérification :** Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale :** Huile Teintée Opaque Environnement BLANCHON

Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Assurer la fonction de protection et de décoration de 1m² de parquet intérieur pour une durée de vie de référence de 15 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien tous les ans avec le même produit. (entretien conseillé)

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
Huile teintée opaque Environnement (3 couches + entretien)	946
Emballages de distribution	
Carton	8,0
Palette	85,2
Fer Blanc	132,0
Film plastique	1,9
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10





Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	7.29E-01	5.33E-02	1.72E+00	4.13E-01	2.92E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	9.67E-08	2.16E-08	2.60E-07	3.59E-09	3.82E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	4.10E-03	2.17E-04	9.51E-03	1.19E-04	1.39E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4.58E-04	2.93E-05	1.07E-03	4.92E-04	2.05E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5.71E-04	2.75E-05	1.25E-02	1.18E-04	1.32E-02
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	3.93E-06	1.58E-07	8.99E-06	3.41E-08	1.31E-05
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1.27E+01	7.74E-01	2.96E+01	2.94E-01	4.34E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	4.93E-01	3.01E-02	1.15E+00	7.09E-02	1.74E+00
Pollution de l'air	m ³ /UF	1.29E+02	6.35E+00	5.66E+02	3.53E+00	7.05E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	9.67E-01	5.02E-02	2.24E+00	1.81E-02	3.27E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.77E-01	7.55E-03	8.47E-01	0.00E+00	1.23E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.34E+00	5.78E-02	3.09E+00	1.81E-02	4.51E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	1.18E+01	7.30E-01	2.75E+01	3.56E-01	4.03E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3.16E+00	1.27E-01	7.23E+00	0.00E+00	1.05E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.49E+01	8.57E-01	3.47E+01	3.56E-01	5.08E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	1.51E-02	3.01E-04	3.38E-02	0.00E+00	4.91E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1.67E-02	8.40E-04	3.87E-02	2.94E-04	5.65E-02
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	1.41E-01	1.42E-02	3.41E-01	1.06E-03	4.98E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3.87E-01	5.01E-02	9.61E-01	8.31E-01	2.23E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	4.87E-05	3.80E-06	1.16E-04	2.62E-06	1.71E-04
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	6.54E-03	3.07E-02	8.19E-02	0.00E+00	1.19E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00